



## HONORAIRES DE NEGOCIATION

Valable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017

Appartements et Villas	6% TTC
Au-delà de 500 000€	5 % TTC
Terrains	7% TTC
Fonds de commerces	10% TTC
Avis de valeur vénale	150€ TTC

Honoraires sont à la charge du vendeur. Ils pourront également être partagés entre vendeur et acquéreur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et des frais de communications.